

#ET 12

12èmes

Rencontres Nationales du eTourisme institutionnel

19-20 Oct 2016 Dès 8:00

Palais Beaumont

PAU (64)

Vous souhaitez **entrer en relation avec les 800 représentants** d'organismes de gestion de destination en France ? C'est à Pau, durant les 12èmes Rencontres Nationales du eTourisme institutionnel que vous pourrez le faire !

Le Forum de l'Innovation accueillera **une trentaine d'entreprises**, venues de la France entière. Notre souhait pour cette édition était de **privilégier les moments d'échanges**. Les cocktails et les moments de restauration se dérouleront au milieu des stands **dans une salle unique**, la salle Henri Faisans du Palais Beaumont.

Pour les #ET12, nous avons décidé de mettre en place des ateliers exposants de 30 mn sur les deux jours.

Seuls dix-sept exposants sur la trentaine que nous accueillerons bénéficieront de cette exposition supplémentaire. L'organisation se réserve le droit de sélectionner les suggestions qui lui paraissent être le plus en relation avec les attentes des participants, et tiendra bien évidemment compte de la pré-inscription opérée via le formulaire ci-dessous.

L'inscription ne sera néanmoins définitive qu'après signature du contrat et règlement du pack Stand+Atelier, dont le montant s'élèvera à 2200€ HT (contre 1700€ HT pour le stand seul).



Descriptif du stand présenté :

- Matériel composé de panneaux bois gainés de coton gratté
- Dimensions : L : 3m – l : 3m – hauteur : 2.50m
- En sus et place des raidisseurs, des colonnes et des traverses en tripli finition peinture blanche
- Equipement électrique : 1 coffret électrique protégé en 30Ma pour 2 stands
- Mobilier : 1 table basse +2 chaises + 2 tabourets + 1 comptoir
- Moquette gris foncé
- Chaque stand est équipé d'une enseigne drapeau (nous fournir votre logo en vectoriel ou HDef).
- Chaque stand est équipé d'un rail de 3 spots de 100 watts.
- Chaque stand est équipé d'une connexion réseau wifi et filaire.

Attention il est à noter que le comptoir doit rester vierge sur votre stand et que chaque exposant doit se munir d'une rallonge électrique normalisée NF15-100



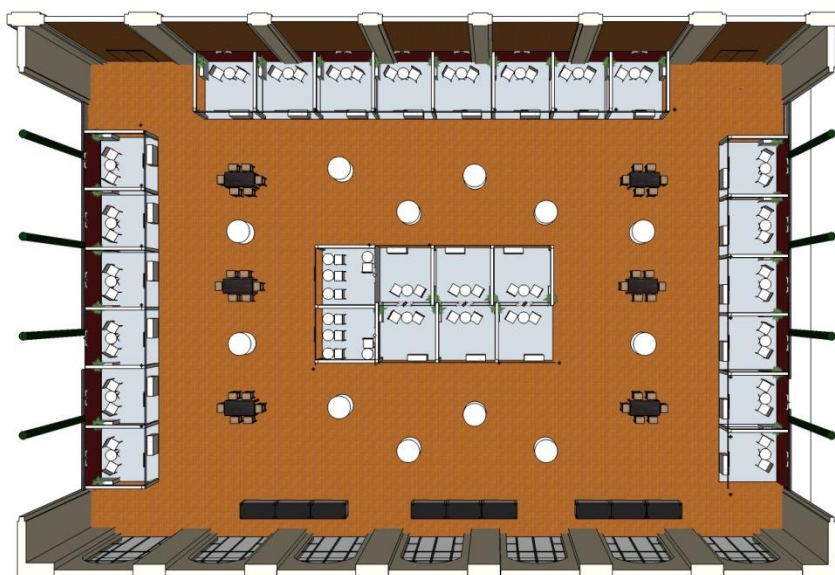
Budget HT par stand : 1700€

Budget HT par stand + atelier: 2200€

Mobilier en option :

- Réfrigérateur.....75.00€
- Table ronde40.00€
- Chaise supplémentaire.....10.00€
- Tabouret haut.....30.00€
- Présentoir à documents.....65.00€

Salle Henri Faisans



ORGANISATION ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

LIVRAISON :

Les colis sont livrables au Palais Beaumont à l'adresse suivante :

Palais Beaumont – Centre des Congrès de Pau

A l'attention de Stéphane BESSAGNET

Allée Alfred de Musset

64000 PAU

Les livraisons seront acceptées à partir du lundi 10 octobre 2016

Les colis devront être repris au plus tard le vendredi 21 Octobre 2016

INSTALLATION

Le stationnement temporaire sur le parvis central du Palais Beaumont sera autorisé le temps du déchargement des livraisons.

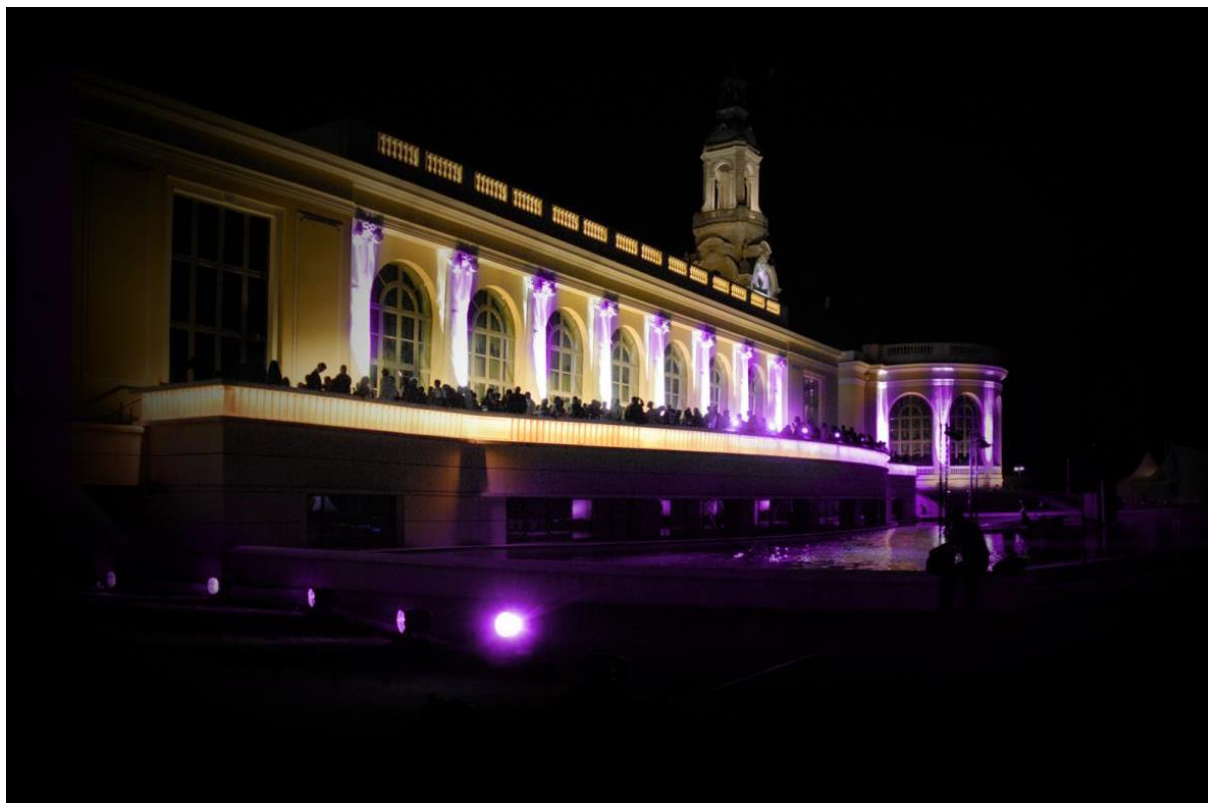
L'utilisation de transpalettes est formellement interdite dans l'enceinte de la salle d'exposition

Programme d'installation :

- Mardi 18 octobre : Montage des stands de 14h à 21h et Ouverture du village partenaire
- Jeudi 20 Octobre 16h : Démontage des stands

SECURITE

La réglementation des Etablissements Recevant du Public impose la désignation d'un CHARGE DE SECURITE et sa présence du début à la fin de la manifestation (Articles T5 et T6 de l'arrêté du 18 Novembre 1987)



BON DE COMMANDE

SALON DE L'INNOVATION
DES 12^{ème} RENCONTRES NATIONALES DU ETOURISME

RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Nom et fonction du contact : _____

Email : _____ SIRET : _____

Désignation	Nombre	Prix HT	Total HT
STAND	1	1700 €	1700 €
ATELIER	1	500 €	500 €
Réfrigérateur		75 €	Réfrigérateur
Table ronde et rectangulaire		40 €	Table ronde et rectangulaire
Chaise supplémentaire		10 €	Chaise supplémentaire
Tabouret haut		30 €	Tabouret haut
Présentoir à documents		65 €	Présentoir à documents
TOTAL			... €

 Réserve un stand tel que précisé ci-dessus.

N° du stand retenu : ____

Règlement à l'ordre d'AEC à régler intégralement un mois avant la date des #ET12**BON POUR ACCORD****Signature, date et cachet**A retourner par mail à cecile.martin@aecom.org ou par fax au 05 57 57 97 17Contact : Cécile Martin – AEC – cecile.martin@aecom.org – 05 47 50 10 45 (05 57 57 01 01 standard)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE STANDS D'EXPOSITION POUR LE « FORUM DE L'INNOVATION 2016 »

En validant son inscription, le Participant accepte les présentes Conditions générales de location (CGL). L'acceptation des CGL implique l'acceptation des conditions de vente des rencontres e-Tourisme. Les CGL s'appliquent à toutes les commandes passées sur le site « www.rencontres-etourisme.fr ».

L'objet des CGV concerne la location de Stands d'exposition lors des Rencontres Nationales du etourisme Institutionnel qui se dérouleront du 18 au 20 octobre 2016 à Pau. Les dits Stands sont destinés à être loués et occupés par des personnes ayant en lien avec le domaine du tourisme ou du « e-tourisme » et présentant un intérêt à participer au Forum de l'Innovation.

En validant son inscription, l'exposant s'engage et s'oblige à régler son inscription et à être présent lors de la manifestation.

Conformément aux critères propres à répondre à l'objet du Forum de l'Innovation « e-Tourisme », Aquitaine Europe Communication (www.aecom.org), en sa qualité d'organisateur dudit salon, est en droit d'apprécier la candidature des personnes souhaitant louer un stand d'exposition.

Les différents éléments relatifs au Forum (présentations, informations, renseignements, articles, etc.) ne présentent qu'un caractère purement indicatif. Lesdits éléments sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur.

Concernant la location des stands d'exposition, les prix de location sont tous indiqués hors taxes (HT). Lors de la facturation, est appliquée la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au jour de la facturation.

Outre une surface au sol louée pour un stand, la location peut comprendre la fourniture de matériels tels que choisis par le seul Candidat. Surface et matériels loués sont spécifiés au devis transmis au candidat concerné.

Les candidats dont les demandes sont acceptées par l'organisateur sont autorisés à occuper un stand pour exposer leurs produits et ou services. L'exposant n'est autorisé à présenter que les produits et/ou services pour lesquels il a signé sa réservation.

L'exposant loue son stand pour toute la durée du Forum de l'Innovation (du mardi 18 octobre 18h00 au jeudi 20 octobre 16h00).

L'exposant est soumis aux règles et mesures de sécurité de l'exploitant du Palais Beaumont. Tout manquement auxdites règles est susceptible d'entraîner une exclusion immédiate du Forum sans obligation de remboursement des sommes versées et sans que la responsabilité de l'organisateur ne soit engagée.

Les exposants sont autorisés à installer leurs équipements au sein du stand qu'ils ont loués dès le mardi 18 octobre début d'après-midi. À la fin du Forum, jeudi 20 octobre à 16h, chaque stand doit être restitué en parfait état, propre, rangé et sans les biens apportés par l'exposant. L'exposant sera tenu responsable de tout dommage et/ou de dégât causé au stand qu'il a loué et occupé et aux matériels qui lui ont été fournis au titre de la Location.

La location d'un stand donne droit à 2 places pour les exposants, incluant inscriptions et restauration. D'autres exposants sont possibles mais seront facturés au tarif de 155€ HT (tarif ALPC).

En cas d'impossibilité de situer le stand à l'endroit tel que prévu par le devis, un autre emplacement sera proposé à l'exposant. Dans cette circonstance, aucun droit à indemnisation ne peut être réclamé par l'exposant.

En cas de non réalisation du Forum de l'Innovation dû à un cas de force majeure ou cause indépendante de la volonté de l'organisateur ou du propriétaire des lieux utilisés pour la réalisation du Forum, les sommes déjà versées par chaque Exposant seront intégralement remboursées.

L'exposant s'interdit d'accomplir tout acte promotionnel ou de publicité en dehors du stand qu'il occupe, sauf s'il est convié à intervenir dans le cadre d'événements particuliers. L'organisateur se réserve le droit d'interdire et/ou retirer tout acte promotionnel, publicité ou affichage lui paraissant non-conforme à l'objet du Forum, ou contraire à une quelconque loi.

Tout exposant qui annule sa réservation au Forum ne pourra faire valoir son remboursement que dans les conditions énumérées comme suit :

- Plus de deux (2) mois avant le début du Salon : vingt euros (20 €) de frais de dossier sont à la charge du Candidat ;
- Entre deux (2) mois et trois (3) semaines avant le début du Salon : cinquante pourcents (50 %) des frais d'inscriptions sont à la charge du Candidat ;
- Moins de trois (3) semaines avant le début du Salon : la totalité des frais d'inscriptions sont à la charge du demandeur.

Seuls les cas d'annulation pour raison de force majeure ouvrent droit à remboursement intégral.

Sans avertissement préalable formulé explicitement par l'exposant concerné, tout stand non occupé la veille au soir du début du Forum sera réputé non utilisé. Dès lors, l'organisateur sera en droit d'en disposer autrement sans que l'exposant initialement prévu ne puisse se voir rembourser les sommes versées.

Les exposants doivent souscrire une assurance individuelle « Tous risques » pour le matériel qu'ils apportent sur leur stand. L'organisateur est en droit de demander un justificatif de ladite assurance.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de perte, détérioration, destruction, vol de matériel ou objet, ni concernant les inconvénients engendrés par les situations de coupures d'électricité ou d'accès au réseau internet.